

Monter un groupe de catéchèse ou d'aumônerie en PCS en 6 étapes

Démarches en direction d'un établissement

Vous désirez créer des liens avec une institution, pour éventuellement mettre en place un groupe de catéchèse ou d'aumônerie. Nous vous proposons une série d'étapes qui prennent en compte la progression nécessaire. Parfois, plusieurs de ces étapes peuvent être franchies lors d'un premier ou d'un seul entretien. En d'autres cas, il faudra un temps d'apprivoisement pour franchir ces étapes une à une.

Il est habituel de dire que la mise en place d'un groupe d'aumônerie ou de catéchèse dans un établissement sera plus facile s'il y a une demande des familles. Il est aussi de plus en plus fréquent de remarquer la fatigue des parents dans leur parcours du combattant pour trouver un lieu d'éducation, de vie, qui convienne à leur enfant. Sur ce chemin, s'ils formulent une demande religieuse pour leur enfant, elle pourra s'exprimer ou être reçue de manière maladroite. C'est aux responsables diocésains de les aider, et de contribuer à ouvrir des espaces d'expression et d'expérience pour la foi.



Avant toute démarche...

· L'historique des institutions et de leurs relations avec l'Eglise, la sensibilité du chef d'établissement et de son équipe, le contexte associatif..., infléchiront le déroulement du processus en l'accéléralant ou en le ralentissant.

· Il importe de ne pas situer cette progression en termes de réussite et d'échec.

Le plus important dans cette proposition est d'établir et d'entretenir des contacts constructifs, dans une confiance et un respect réciproques. Il s'agit de permettre au professionnel de prendre le temps de se situer librement, à son rythme et en tenant compte de tous les paramètres liés à sa responsabilité.

· La rencontre avec le directeur n'est pas un face à face où il s'agirait de convaincre. Faire connaissance mutuellement est le premier objectif à atteindre.

*« Merci, j'ai été heureux d'avoir pu partager ce temps avec vous.
Je n'ai pas si souvent l'occasion de discuter du sens de mon travail »*

J-M V, Directeur d'IME dans le diocèse de Nantes

Chacun représente une institution :

- vous êtes envoyé par l'Eglise diocésaine, porteur de sa vision de l'homme et de sa proposition ;
- le directeur d'établissement quant à lui,
 - est manager d'un groupe de professionnels (et selon le climat interne, il lui sera possible ou non de forcer des blocages) ;
 - est l'interlocuteur de parents plus ou moins présents, avec des attentes plus ou moins fortes,
 - doit prendre en compte la manière particulière dont l'association gestionnaire interprète son éthique de neutralité politique et confessionnelle.

Six étapes

Sommaire des 6 étapes :

Etape 0 : recueillir des informations

Etape 1 : rencontrer le directeur de l'établissement

Etape 2 : accueillir le vécu et les liens avec l'Eglise

Etape 3, la plus cruciale : dialogue autour des attentes religieuses

Etape 4 : poursuivre la réflexion pour se mettre d'accord

Etape 5 : rédiger la convention, prévenir les familles

Etape 6 : faire vivre cette convention durablement

Conclusion : Etre le signe d'une Eglise qui se fait proche

Etape 0

Recueillir quelques informations sur l'établissement, l'association gestionnaire, le public accueilli, ...

- à partir de documents publics : plaquette d'information, site internet

- à travers des personnes repérées à partir de son réseau : professionnels, parents de résidents, personnes de la paroisse, militants associatifs, bénévoles...

Repérer ce qui peut être point d'appui à une démarche : demande religieuse de personnes ou de leurs familles, lien existant précédemment ou contact ponctuel à l'occasion d'un décès, ou de la participation de personnes à la messe paroissiale.

Voir aussi la grille d'évaluation dans "Démarrer des relations avec un établissement"

Etape 1

Rencontrer le directeur pour :

- présenter la PCS et/ou la PPH sommairement, dans leurs objectifs
- connaître l'établissement : ses réalités, les évolutions et les enjeux auxquels le directeur est confronté.

Les responsables d'établissement apprécient de parler de leur travail : comme tout un chacun ils aiment qu'on s'y intéresse, ils n'ont pas si souvent cette occasion, ils sont le plus souvent dans le fonctionnel et l'administratif, alors que ce n'était pas leur vocation première.

Peut-être en restera-t-on là pour une première rencontre.

Si cela est possible, lors d'une autre rencontre, on passera à l'étape suivante...

Etape 2

Evoquer ce qui est vécu de manière habituelle comme liens avec l'Eglise (participation à la messe du dimanche de certains résidents) ou ce qui a été vécu de manière ponctuelle (organisation d'une sépulture).

Interroger et recueillir le point de vue du directeur sur ces réalités.

Accueillir le positif et le négatif... et ne pas chercher à justifier la communauté s'il y a eu des erreurs, ou un mauvais accueil.

Peut-être même émergera-t-il des expériences plus anciennes qui ont laissé des souvenirs difficiles : catéchèse mal vécue, mal située...

C'est important d'écouter et de permettre que ces aspects négatifs soient exprimés.

Etape 3 (peut-être la plus « cruciale »...)

Recueillir auprès du directeur sa perception des demandes ou attentes religieuses à partir de :

- sa connaissance des familles (qui ne s'expriment pas prioritairement sur les questions de foi : il y a tant à faire par ailleurs ...)

- les signes distinctifs portés ou mis en valeur dans les chambres (il est possible qu'ils ne soient pas très nombreux ni visibles...)

- ce que les personnes elles-mêmes disent (encore une fois, les questions essentielles sont tellement nombreuses à côté de celle-ci...)

Si le directeur ne perçoit aucune attente de pratique religieuse, on peut lui demander quelle est sa conception des besoins spirituels. Sont-ils repérés ? De quelle manière ? Sont-ils le lieu d'une réflexion entre professionnels ? Pris en compte dans le projet individuel ? que propose-t-on aux résidents ?

Le respect de la pratique religieuse est évoqué clairement dans la Charte des droits et libertés de la personne accueillie (article 11-voir annexe) ; cette charte est-elle mise en valeur dans le projet d'établissement ?

Dans ce dialogue avec le chef d'établissement, il y a certaines informations qui sont déjà en votre possession si vous êtes passé par l'étape 0.

Mais, confirmant ce qui a été dit plus haut, il ne s'agit pas de « piéger » le directeur. Il ne s'agit pas qu'il ait l'impression d'être « inspecté » sur son respect de la loi, ceci serait terriblement maladroit. Par contre, cela vous sera très précieux de connaître ce que le directeur exprimera lui-même car cela vous renseignera sur sa position, son ouverture (c'est bien plus souvent le cas que ce que l'on croit !). Il peut aussi à ce moment évoquer la position du conseil d'administration de l'établissement, ou de celle de l'association gestionnaire.

Etape 4

Selon le cas :

Proposer de poursuivre la réflexion sur la manière de repérer les besoins spirituels enracinés dans la religion catholique.

- Sondage auprès des familles à l'aide d'un questionnaire écrit (il peut être fait allusion à l'Eglise protestante, aux autres religions musulmane et juive si vous êtes en capacité de mettre les familles en contact avec leurs référents locaux).

- Information transmise aux familles avec proposition d'un coupon réponse à renvoyer au service diocésain PCS ou PPH (ne pas oublier que les familles sont déjà bien épuisées par le parcours du combattant que consiste la recherche d'un établissement pour leur enfant : faites au plus simple, au moins coûteux !).

- Renvoi à l'association gestionnaire et aux collègues directeurs pour échanger sur la manière dont ils traitent la question (il peut être profitable de pouvoir citer un établissement avec qui se vit un partenariat réussi et profitable à tous).

Le directeur pourra dans tous les cas souhaiter consulter son équipe, son conseil de vie sociale, le CA ou les collègues directeurs de l'association gestionnaire. Ceci ne doit pas être perçu comme un parcours d'obstacles avant d'arriver au but ni comme un temps mort, mais comme une chance de mettre en débat la question des besoins spirituels. Que la question passe à l'ordre du jour des conversations entre professionnels, entre directeurs, avec les familles doit être vécu comme une inculturation progressive

Interroger sur ce qui semblerait possible dans le cadre législatif en vigueur et dans le contexte spécifique de l'institution :

- visites de bénévoles

- liens avec la paroisse pour accompagner à la messe dominicale

- propositions de rencontres à l'intérieur de l'établissement (si le handicap est très lourd) ou à l'extérieur (ce qui permettra une intégration dans la communauté chrétienne voisine)

Se mettre d'accord sur le rythme et les modalités des rencontres et désigner une personne référente qui peut être appelée par l'évêque (avec une lettre de mission) ou mandatée par le service diocésain et qui doit être présentée et agréée par le directeur pour assurer ce service d'Eglise.

A ce stade :

- le directeur pourra vérifier le positionnement de son association gestionnaire par rapport au projet. L'association peut poser des conditions,

- le responsable pastoral écrira le projet possible (groupe d'aumônerie, de catéchèse, ou autre ...) pour vérifier que l'on s'est bien compris et garder une trace datée.

NB : Il est important que ce projet soit écrit dans un langage susceptible d'être compris par tous : pas de jargon ecclésial.

Etape 5

Rédaction d'une convention qui fixe les conditions de présence dans l'établissement d'un animateur en catéchèse ou en aumônerie.

- Le directeur propose les articles déterminant les obligations de l'acteur pastoral (il est responsable de tout ce qui se passe dans son établissement).
- Le responsable diocésain propose en retour les articles garantissant de bonnes conditions de fonctionnement et d'information auprès des résidents et de leurs familles.

La convention est écrite sur papier à en-tête de l'établissement, signée à la fois par le responsable diocésain (ou le vicaire épiscopal référent) et le directeur de l'établissement. (Voir exemples en annexe).

Ce document est important, il situe l'accord à un niveau institutionnel, et le rend moins dépendant des changements de personnes. Cependant il n'a pas de valeur juridique, et n'engage pas le successeur du signataire. Il aura un poids supplémentaire s'il est approuvé et signé par le conseil d'administration de l'établissement, mais ce n'est pas à vous de le demander ou de le suggérer.

Proposition d'un courrier adressé par le service diocésain (PCS ou PPH) à toutes les familles, transmis par le directeur et éventuellement joint au dossier d'inscription. Le coupon-réponse est envoyé soit au catéchiste, soit à la paroisse, soit au service diocésain.

Etape 6

Il s'agit maintenant de faire vivre cette convention durablement.

Transmettre au directeur d'établissement un bilan d'activités annuel, à partir d'un point fait chaque année entre l'animateur et son responsable diocésain (où sera évaluée la mise en œuvre de la convention), dans lequel :

- tout jargon inaccessible à des non-croyants sera évité
- les mots choisis ne prêteront pas à confusion ou à interprétation (vigilance par rapport aux représentations religieuses).
- l'accent sera mis sur ce qui, dans le vécu du groupe, participe au projet éducatif de l'établissement et au projet de vie de la personne, tout en préservant la confidentialité par rapport à la démarche de chaque personne.

Rencontrer chaque année si possible le directeur d'établissement (prendre rendez-vous début juillet après les décisions d'orientations) pour discuter ce bilan et faire éventuellement des propositions d'ajustement, voire des modifications à la convention.

Tout ceci permettra de faire vivre le partenariat établi et de ne pas laisser le groupe qui a été mis en place exister pour lui-même sans aller-retour avec les professionnels et les responsables pastoraux.

Exemples de liens pastorale/projets :

- la participation à des événements ecclésiaux avec des jeunes valides va dans le sens du projet d'intégration sociale,
- la participation de la famille à la démarche sacramentelle d'un enfant en internat correspond au souci de consolidation de la responsabilité parentale,
- la participation à un pèlerinage ou à un weekend favorise le développement de l'autonomie,
- la construction d'une identité de groupe d'Eglise participe à la socialisation.

Conclusion : Être le signe d'une Eglise qui se fait proche

A travers ces démarches sont en jeu : l'initiation chrétienne, le droit pour tous à être catéchisés, l'accompagnement religieux et spirituel des personnes dans leur vie quotidienne, mais aussi le lien avec l'Eglise pour des professionnels et des parents. Dans de nombreux cas, ceux-ci n'ont pas d'autre visage d'Eglise que celui que nous leur offrons.

Dans le Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, les évêques invitent les communautés chrétiennes à porter l'Évangile « en pressant ses membres d'entrer en conversation avec ceux qui les entourent » ... tous ceux qui les entourent. Notre mission commence avec cette « conversation » et non pas quand se réunira le premier groupe de catéchèse ou d'aumônerie, peut-être un an ou deux après.

Nous pouvons y être le signe d'une Eglise qui se fait proche, qui est attentive à chacun, aux plus démunis, dans le respect de la liberté, dans l'attention et la considération pour la faiblesse. Signe d'une Eglise qui s'intéresse à un champ professionnel avec ses compétences, ses défis, son histoire, et qui sait reconnaître et bénir (dire du bien de) son travail d'humanisation.

Tout milieu professionnel est un petit monde avec sa culture et sa langue propres. Entrer en conversation suppose d'apprendre cette langue pour communiquer. Tout ce que l'évangélisation requiert pour aborder une culture différente, tout ce qu'on appelle « inculturation » est à prendre en compte aussi dans la conversation avec un milieu professionnel.

Les textes d'Eglise et notamment ceux du Concile Vatican II qui évoquent le rapport de l'Eglise au monde, l'Eglise dans le monde de ce temps (*Gaudium et Spes*) peuvent éventuellement servir de grille de relecture pour notre rapport au monde professionnel.

« Il revient à tout le Peuple de Dieu (...) avec l'aide de l'Esprit SAINT, de scruter , de discerner et d'interpréter les multiples langages de notre temps et de les juger à la lumière de la parole divine , pour que la Vérité révélée puisse être sans cesse mieux perçue , mieux comprise et présentée sous une forme plus adaptée ». *Gaudium et Spes*, N° 44.